



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 — patent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 10 fr.
 Un an... 20 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 et
 se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. à l'lig.
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 9 mai, 9 h. du soir.

Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs-généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

L'habile direction de notre armée secondée par la bravoure de nos troupes a aujourd'hui obtenu un résultat éclatant.

Le fort d'Issy, après huit jours d'attaque seulement, a été occupé ce matin par le 38^e de ligne. On y a trouvé beaucoup de munitions et d'artillerie.

Nous donnerons demain les détails, mais nous pouvons dès-à-jour'hui louer l'heureuse audace avec laquelle nos généraux ont conduit les approches, sous les feux croisés du fort de Vanves, de l'enceinte et du fort d'Issy lui-même.

Le génie a eu une grande part à ces résultats si prompts et si décisifs. Le fort de Vanves est dans un état qui ne lui permettra guère de prolonger sa résistance.

Du reste, la conquête du fort d'Issy suffit seule pour assurer le succès du plan d'attaque actuellement entrepris.

Cette nuit, le général Douay, après une vigoureuse canonnade de la formidable batterie de Montretout, favorisée en outre par une nuit sombre, a passé la Seine et est venu s'établir en avant de Boulogne, devant les bastions 67, 66, 65 formant le Point-du-Jour.

1,400 travailleurs pris dans le 10^e chasseurs à pied, 26^e de ligne, 5^e provisoire (brigade Gaudil de la division Berthaut), dans le 26^e chasseurs à pied et le 37^e de marche (brigade Daguerre de la division Vergé) ont ouvert la tranchée vers 10 heures du soir et travaillé toute la nuit jusqu'à la pointe du jour, moment où ils ont dû interrompre leur travail.

Leur droite est à la Seine, leur gauche à l'extrémité de Boulogne.

Grâce à leur activité et à leur courage, ils étaient, à quatre heures du matin, couverts et à l'abri des feux de l'ennemi.

Ils ne sont plus qu'à 300 mètres de l'enceinte, c'est-à-dire à une distance où ils pourraient, s'ils le voulaient, établir déjà une batterie de brèche, et tout nous fait espérer que les cruelles épreuves de la population honnête de Paris touchent à leur fin, et que le règne odieux de la faction infâme qui a pris le drapeau rouge pour emblème, cessera bientôt d'opprimer et de déshonorer la capitale de la France.

Il faut espérer que ce qui se passe ici servira de leçon aux tristes imitateurs de la commune de Paris et les empêchera de s'exposer aux sévérités légales qui les attendent, s'ils osaient pousser plus loin leur entreprise aussi criminelle que ridicule.

Pour copie conforme :
 Le Préfet du Lot,
 E. PUGNY.

Versailles, 9 mai, 7 h. 30' soir.

M. Picard confirme à l'Assemblée l'occupation du fort d'Issy. Les détails manquent encore; des renseignements particuliers assurent qu'aucun prisonnier n'a été capturé, les insurgés ayant eu le soin d'évacuer le fort pendant la nuit.

D'après d'autres renseignements, l'évacuation aurait été opérée par une voie souterraine.

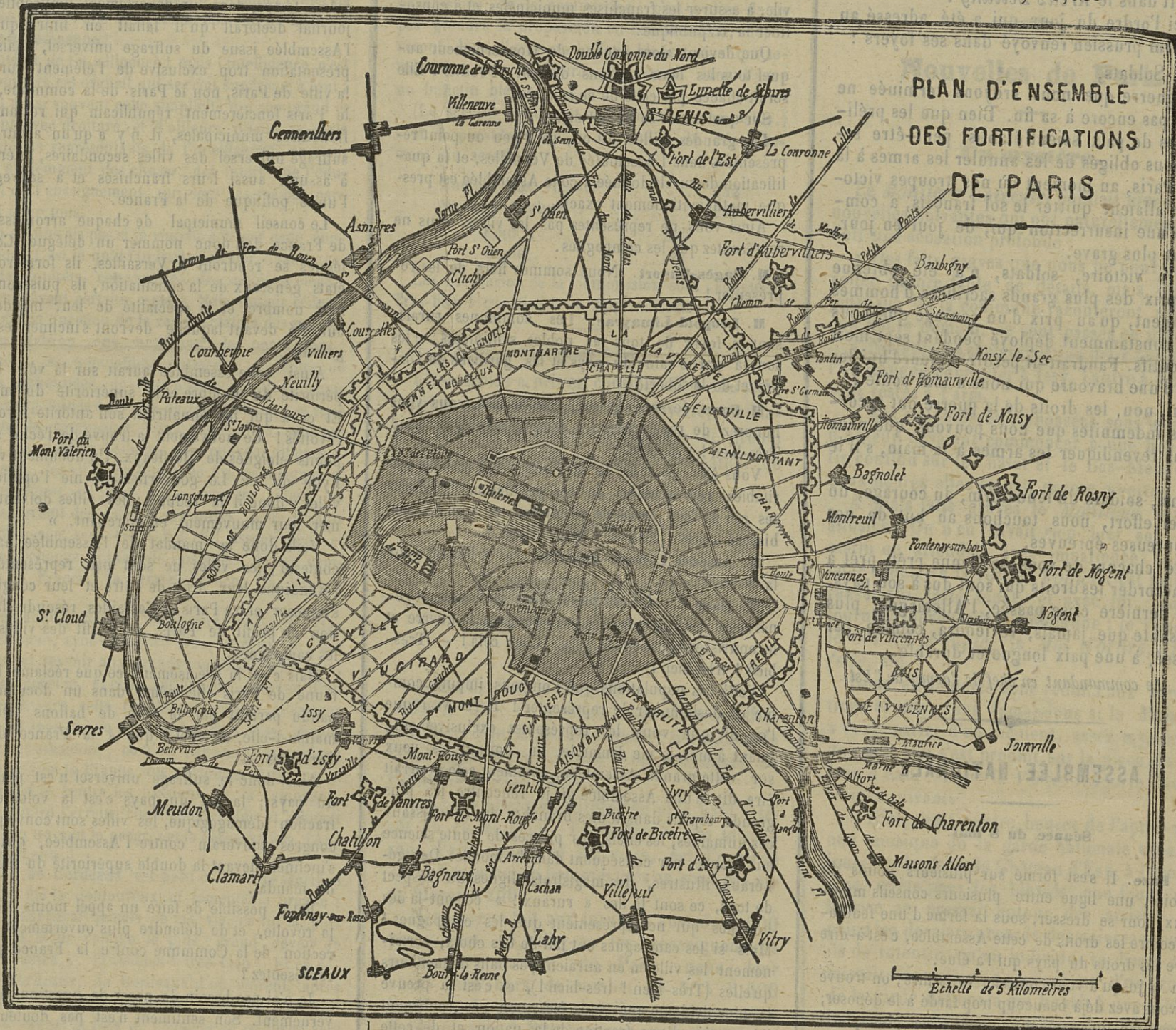
Nos troupes ont poussé leurs travaux à Bou-

PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS

AVEC LES NOUVEAUX OUVRAGES DE DÉFENSE DE 1870

Distance des forts extérieurs aux fortifications de Paris.

Fort Mont-Valérien	5,300 mètres.	Fort de Bicêtre,	1,500 mètres.	Fort de Noisy,	3,850
Fort d'Issy,	2,200 —	Fort d'Ivry,	2,500 —	Fort de Romainville,	2,050 —
Fort de Vanvres,	2,230 —	Fort de Charenton,	5,000 —	Fort d'Aubervilliers,	2,100 —
Fort de Montrouge	1,600 —	Fort de Nogent,	4,900 —	Fort de l'Est,	3,400 —
		Fort de Rosny,	4,100 —	Couronne de la Briche,	5,020 —



logne et à Billancourt jusqu'à 300 mètres de l'enceinte.

Bruxelles, 8 mai au soir. — *L'Indépendance Belge* répète le bruit qui a couru à la Bourse, d'après lequel la paix est signée.

Versailles, 10 mai, 11 h. 25 matin.

119 pièces de canon ont été capturées dans le fort d'Issy; 10 dans le village. Une cinquantaine seront amenées aujourd'hui à Versailles.

On a trouvé dans le fort d'Issy beaucoup de munitions et de vivres; enfin de l'eau-de-vie contenant du tabac en infusion. Cette préparation, destinée à surexciter les gardes nationaux, avait l'inconvénient de rendre toutes leurs blessures mortelles.

On confirme que toute la garnison a pu échapper par une tranchée inaperçue.

On assure que la prise du fort d'Issy et les résultats considérables produits par la batterie de Montretout, ont occasionné une véritable panique parmi les insurgés.

La canonnade de Montretout et des autres batteries continue avec vigueur; les batteries fédérées ne répondent que faiblement. Les travaux d'approche sont activement poussés vers le mur d'enceinte.

Cahors, le 11 Mai 1871

Nous consacrons la plus grande partie de notre numéro de ce jour à reproduire d'après le *Journal officiel*, les parties principales de la grande séance du 8 mai à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement, par l'organe de M. Picard, ministre de l'Intérieur, a fait de très importantes déclarations, et la séance a fini par un magnifique discours de M. Victor Lefranc. Ce discours est, assure-t-on, le plus beau et le plus patriotique qui ait été prononcé à Bordeaux ou à Versailles.

Un hasard permet à la *Liberté* d'éclairer d'une façon certaine le public sur l'incident qui a été, non la cause, mais le point de départ de la guerre civile: nous voulons parler du maintien par M. Jules Favre de l'armement des gardes nationaux parisiens. Voici ce que raconte la *Liberté*: Un chef d'exploitation du chemin de fer — que nous nommerons au besoin — dinait avec

M. Jules Favre chez M. de Bismark le jour où le ministre des affaires vint débattre les conditions de la convention d'armistice ; et c'est de la bouche de l'une des trois personnes auxquelles les a racontées ce témoin accidentel, que nous tenons les détails suivants :

A la fin du dîner, tout étant convenu avec les négociateurs, M. Jules Favre se préparait à sortir, et il avait déjà la main sur le bouton de la porte, lorsque M. de Bismark lui dit : « Rappelez-vous ce que je vous ai dit, monsieur Jules Favre, *consentez au désarmement de la garde nationale*; vos principes ne sauraient en être effleurés, même aux yeux de vos partisans.

« C'est un homme politique qui vous parle ; suivez ce conseil, qui est le plus capital que vous ayez reçu dans le cours de votre vie, sinon ne vous dissimulez pas que votre refus aura des conséquences incalculables. » M. Jules Favre affirma de nouveau sa ferme volonté de maintenir la clause de la convention mise en question, mais M. de Bismark reprit : « Je n'accepte pas cette réponse comme définitive, je vous accorde encore quarante-huit heures pour réfléchir. »

Ordre du jour Prussien

On peut voir dans quel abîme sans fond la France va être plongée si cette intolérable situation ne prend pas fin.

La Prusse parle de recommencer la guerre, et, dans l'ordre du jour adressé au landsturm, elle ne veut laisser aucun doute sur sa menaçante détermination.

On lit dans le *Kreuz Zeitung* :

Voici l'ordre du jour qui a été adressé au landsturm prussien renvoyé dans ses foyers :

Soldats,

La guerre que nous croyons terminée ne touche pas encore à sa fin. Bien que les préliminaires de paix soient établis, peut-être serons-nous obligés de les annuler les armes à la main. Paris, au moment où nos troupes victorieuses allaient quitter le sol français, a commencé une insurrection qui, de jour en jour, devient plus grave.

Notre victoire, soldats, n'a été obtenue qu'au prix des plus grands sacrifices d'hommes et d'argent, qu'au prix d'un courage que nous avons constamment déployé pendant sept mois consécutifs. Faudrait-il perdre aujourd'hui les fruits d'une bravoure qui nous a tant coûté ?

Non, non, les droits de la guerre ont accordé des indemnités que nous pouvons, que nous devons revendiquer les armes à la main, s'il le faut.

Ainsi, soldats du landsturm, du courage, un dernier effort, nous touchons au but de nos douloureuses épreuves.

Que chacun de vous se tienne prêt, prêt à faire accorder les droits qui sont dus à son pays. Cette dernière crise passée, l'Allemagne, plus florissante que jamais, reviendra, comme par le passé, à une paix longue et durable.

Le commandant en chef de l'armée de l'Est.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 mai.

M. Baze. Il s'est formé sur plusieurs points du territoire, une ligue entre plusieurs conseils municipaux, pour se dresser, sous la forme d'une fédération, contre les droits de cette Assemblée, c'est-à-dire contre les droits du pays qui l'a élue.

On va jusqu'à vous contester votre titre ; on trouve que vous avez déjà beaucoup trop tardé à le déposer ; on proclame ouvertement que vous n'êtes plus aptes à faire ce qui pourrait être nécessaire pour sauver le pays de l'horrible situation où il se trouve ; et l'on veut vous substituer je ne sais quelle association, que vous pourriez apprécier vous-mêmes, quand je vous aurai fait connaître les actes par lesquels elle s'est révélée jusqu'ici.

Dans les dernières élections municipales, la ville de Bordeaux s'est particulièrement signalée par le programme qu'elle a fait accepter à ces candidats, et qui a servi de point de départ aux actes que je dénonce à cette tribune.

Les élections municipales de Bordeaux seront faites au profit de candidats choisis dans les réunions publiques, et voici le programme publié à la suite de la liste des candidats, par le journal qui patronnait, comme étant celui qui aurait été accepté par ces candidats :

Les candidats républicains aux élections municipales de Bordeaux affirment la République comme principe imprescriptible, inaliénable et indiscutable, même par le suffrage universel. (Exclamations à droite.)

Voilà l'acte de foi...

M. Pagès Dupont. Et de folie !

M. Baze. Voilà l'acte de foi par lequel on prétend déposséder le suffrage universel de son droit établir un droit antérieur et supérieur qui annihilera celui qu'a la nation de se prononcer sur les institutions qu'il lui convient d'adopter. Je ne viens pas contester le gouvernement républicain. Je me borne à signaler une doctrine insolente qui est la confiscation du droit de la nation. Ceux qui osent la professer ne sont pas un parti politique, mais une secte. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà le principe d'où l'on part. Les conséquences en sont déduites en articles. On demande d'abord l'organisation immédiate de la garde nationale par compagnies de 150 à 200 hommes, l'élection des officiers, y compris ceux de l'état-major, et l'exclusion de la cité de toute autre force armée que la garde nationale. (Interruptions.) Quand une minorité veut s'imposer à la nation, il est naturel qu'elle veuille exclure l'armée, image et instrument de la nation. (Très-bien ! très-bien !)

Voici maintenant l'application du programme à la situation présente. Au nom de la ville de Bordeaux, on demandera à « Versailles » de mettre fin à la lutte fratricide qui déshonore la patrie et la ruine. (Bruit.)

Ce sont, vous le voyez, des arbitres qu'on entend instituer entre votre pouvoir souverain et la révolte de Paris. Quant au déshonneur, il est pour ceux qui ont levé l'étendard de l'insurrection contre votre autorité. L'histoire flétrira d'une manière impérissable leur mémoire. (Applaudissements.) La patrie, qui proteste contre eux, n'a pas de déshonneur à redouter : elle n'a à craindre que des douleurs et des déchirements. (Très-bien ! très-bien !)

Voici maintenant un péage que je trouve dans le journal officiel de cette secte, sous le titre de : « Congrès de la ligue patriotique des villes républicaines » ; on y lit qu'un congrès s'est formé pour délibérer sur les mesures les plus propres à terminer la guerre civile, à assurer les franchises municipales et à consolider la République.

Que devient alors l'action du Gouvernement auquel tous les bons citoyens doivent se rallier ? Elle serait effacée par celle de ce congrès.

Sur quelle idée se base-t-on ?

Les grandes villes, dit-on, sont peu ou point représentées dans l'Assemblée de Versailles, et la qualification de rurale donnée à cette Assemblée est presque mathématiquement exacte.

Ainsi vous ne représentez pas les villes, vous ne représentez que les campagnes.

M. Pagès Dupont. Nous sommes fiers de les représenter !

M. Léopold Limayrac. Les communes rurales sont le foyer de tous les nobles sentiments ; elles sont la partie saine du pays et les gardiens de l'ordre et de la liberté !

M. Baze. Je suis sûr que, comme moi, vous vous honorez de représenter les campagnes. (Oui ! oui ! Très-bien ! très-bien.)

Vous êtes heureux de dire que vous êtes les véritables représentants de ces populations laborieuses qui ne font jamais de révolution, et qui les subissent toutes. (Nouvelle approbation.)

M. Amédée Lefèvre-Pontalis. Qui se battent pour la France !

M. Baze. ... De ces populations vaillantes et généreuses qui défendent le pays pendant la guerre et le nourrissent pendant la paix. (C'est cela ! — Très-bien ! très-bien !)

Voilà ces populations que l'on vous impute comme un déshonneur de représenter ! Il est vrai que l'on dit que vous les représentez exclusivement ; quant à moi, je me demande, en portant les yeux sur cette grande Assemblée, comment cela pourrait être dit d'une Assemblée où je rencontre les plus grands esprits dans toutes branches des connaissances humaines, les chefs, les princes de toute science en France, par conséquent dans le monde. Des généraux illustres, des magistrats dignes du respect de tous, ce sont là des « ruraux ! » ce sont-là des hommes qui ne représentent que les campagnes ! Mais si les campagnes ont fait de tels choix, certainement les villes n'en auraient pas faits de meilleurs qu'elles (Très-bien ! très-bien !), et c'est la preuve la plus évidente que vous êtes, non pas seulement l'émanation d'une fraction de la nation, et de cette fraction qu'on se plaît à appeler « les ruraux », mais que vous êtes ici, messieurs, par le suffrage universel de la nation tout entière ; que vous représentez, au suprême degré, toutes les classes ; que vous représentez l'intelligence, mieux que cela, le droit, le droit absolu, le seul droit qui puisse exister.

M. de Larcy, ministre des travaux publics. La France !

M. Baze. Oui ! la France. La lutte fratricide qui est engagée n'a, dit-on, pour cause que la revendication par la capitale des franchises municipales : c'est un mensonge. Les franchises municipales vous ne les avez pas marchandées à Paris, vous les lui avez accordées comme à toutes les villes de France. Ce que veulent en réalité ceux qui ont usurpé la domination sur Paris, c'est étendre cette domination sur le reste de la France. (Oui ! oui !)

M. Baze. Oui ! la France. La lutte fratricide qui est engagée n'a, dit-on, pour cause que la revendication par la capitale des franchises municipales : c'est un mensonge. Les franchises municipales vous ne les avez pas marchandées à Paris, vous les lui avez accordées comme à toutes les villes de France. Ce que veulent en réalité ceux qui ont usurpé la domination sur Paris, c'est étendre cette domination sur le reste de la France. (Oui ! oui !)

Les auteurs du programme ajoutent que l'opinion peut varier sur certains actes et certains hommes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Emettre un doute à cet égard, c'est adhérer perfidement, hypocritement, à

la Commune de Paris. (Très-bien ! très-bien !)

Aucun gouvernement, continue le programme, ne peut être stable, s'il gouverne malgré et contre les villes. — Ainsi, vous ne représentez pas les villes et vous gouvernez malgré elles. Voilà pourquoi on veut établir contre vous un concert entre les villes.

Ce que la loi, poursuit-on, défend aux conseils municipaux de faire comme corps constitués, les conseillers peuvent le faire comme simples citoyens. La réunion sera ainsi dans la légalité ; le congrès aura pour mission de terminer la guerre civile, et, par une série de mesures, de garantir les franchises municipales de consolider la République. — Ainsi, ce sont des mesures de gouvernement qui doivent être prises par une assemblée se substituant à la vôtre. Ces délégués ne seront même plus des arbitres, ce seront des juges souverains.

Chaque ville enverra un délégué par 20,000 habitants, et par fraction de 5,000, etc. — Voilà donc une assemblée qui serait plus nombreuse que l'Assemblée nationale.

On adressera des invitations nominatives aux conseillers élus le 30 avril, en suivant l'ordre du tableau, et jusqu'à épuisement en cas de refus. On prévoit donc des refus de la part d'honnêtes gens qui, nommés pour administrer les affaires de leur ville, ne voudraient pas s'associer à des mesures générales. Par l'épuisement du tableau, on se ménage l'unanimité.

Afin de prévenir toute objection d'illégalité, on ajoute que le congrès conservera le caractère de réunion privée, que l'entrée n'en sera ouverte qu'à ses membres, aux représentants de la presse et aux personnes invitées par le bureau. C'est ainsi qu'on fait ce qu'on appelle une réunion non publique ! (On rit.)

Une souscription sera ouverte, etc., etc.

Voilà comment s'organise à Bordeaux le congrès des villes contre « l'Assemblée des Ruraux. » En même temps, dans un département limitrophe, un journal déclarait qu'il fallait en finir ; qu'entre l'Assemblée issue du suffrage universel, mais représentation trop exclusive de l'élément rural, et la ville de Paris, non le Paris de la commune, mais le Paris foncièrement républicain qui réclame ses franchises municipales, il n'y a qu'un arbitre : le suffrage universel des villes secondaires, intéressées à assurer aussi leurs franchises et à sauvegarder l'unité politique de la France.

Le conseil municipal de chaque arrondissement de France doit donc nommer un délégué. Ces délégués se rendront à Versailles, ils formeront les états généraux de la conciliation, ils puiseront dans leur nombre et la spécialité de leur mandat une autorité devant laquelle devront s'incliner les belligérants.

Ainsi, cette assemblée aurait sur la vôtre la supériorité du nombre et la supériorité du mandat. Et ceux qui méconnaîtront son autorité seront des révoltés ! Ce mouvement a trouvé de l'écho sur des points éloignés de Bordeaux. Un document venu de Lyon dit : « Le gouvernement nie l'opinion des villes ; donc il la redoute ; les villes doivent affirmer leur mouvement en marchant. »

Voilà donc le mandat de l'Assemblée nationale contesté ; les villes ne sont pas représentées, on revendique leur droit de l'être et leur congrès doit s'imposer entre Paris et Versailles, résoudre la question au profit de Paris, au profit des villes contre les campagnes.

Mais c'est là précisément ce que réclame la commune de Paris elle-même dans un document répandu partout par la voie de ballons. Qu'y demande-t-elle, en effet ? que « la France désarme Versailles. »

Ainsi donc le suffrage universel n'est plus la loi du pays ; la loi du pays c'est la volonté d'une fraction démagogique, les villes sont convoquées en congrès souverain contre l'Assemblée, qui devra s'incliner devant la double supériorité du nombre et du mandat.

Est-il possible de faire un appel moins déguisé à la révolte, et de défendre plus ouvertement l'insurrection de la Commune contre la France que vous représentez ?

Je n'ai pas besoin de poser de question au Gouvernement. Son sentiment n'est pas douteux ; mais quand l'Assemblée est ainsi villipendée dans les journaux, dans les réunions publiques, il faut que le Gouvernement s'explique devant le pays, et qu'il dise comment il entend pourvoir à la sécurité publique, compromise par la simple proclamation de pareilles doctrines. (Nouvelle approbation.) Il ne faut pas attendre qu'on passe à des actes, il faut flétrir les doctrines dès qu'elles se montrent ; il faut rétablir les véritables maximes de gouvernement. Qui aurait cru possible que trois mois seulement après la réunion de l'Assemblée on cherchât à la discréditer ainsi ? Il faut qu'à ceux qui nous appellent « les ruraux, » qui disent que nous ne représentons pas les villes, on réponde ici : Nous représentons la France, nous nous appelons la nation ! (Vifs applaudissements.)

M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur. Messieurs, le Gouvernement n'avait pas attendu l'interpellation qui vient d'être portée à cette tribune pour se préoccuper des questions qui vous sont déferées. La question est des plus simples et des plus claires. Je n'essayerai pas d'établir qu'en dehors de

l'Assemblée qui représente la France, il n'y a pas de droit... (C'est cela ! — Très-bien !)

Non, je ne l'essayerai pas ; je rappellerai seulement ce principe élémentaire de la doctrine républicaine édicté dans les constitutions de la révolution française et méconnues par ceux qui prétendent aujourd'hui s'intituler républicains, ou parler en son nom. (Très-bien ! très-bien !) Qu'est-il dit, messieurs, dans ces constitutions ? c'est que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français ; c'est qu'elle est inaliénable et imprescriptible ; c'est qu'aucun individu, c'est qu'aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice. (Vive adhésion.)

Or, que sont ces prétendus délégués des conseils municipaux des villes ou de quelques villes qui veulent, au nom d'un mandat qui leur a été donné pour un autre objet, se réunir en comité central et venir poser une autre assemblée, en face de l'Assemblée nationale ? Ils sont, de par ces principes mêmes, purement et simplement des factieux, et ils le savent. (Oui ! oui ! — Marques nombreuses d'approbation et applaudissements.)

Ils le savent, et c'est là qu'est la question, et elle ne peut pas être ailleurs. Sans doute ils tombent tout d'abord sous les loi répressives qui punissent certaines réunions, qui punissent certaines publications, mais ils tombent en même temps sous une loi pénale plus haute, plus grave, c'est celle qui tend à empêcher que la souveraineté nationale ne soit l'objet d'une usurpation. (Nouveaux applaudissements.)

Le jour où un homme investi par six millions de suffrages du pouvoir exécutif, ne s'est pas souvenu que le droit était dans l'Assemblée et s'est emparé du gouvernement, il a fait quelque chose de semblable, et a été un usurpateur. (Très-bien ! très-bien !) Et le jour où les délégués des villes voudraient former un comité révolutionnaire et établir un gouvernement de par la force, ils ne seraient encore, s'ils réussissaient, que des usurpateurs. (Très-bien ! très-bien !) ; mais ils ne réussiront pas, parce que le droit est clair, parce que vous êtes là, et que jamais tentative ne fut plus criminelle et plus impie que la leur. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Que met-elle en effet en péril aujourd'hui ? Est-ce seulement le droit qui n'est douteux pour personne ? Non, c'est la France tout entière !

C'est en présence de l'étranger qui est sur notre sol qu'ils attentent, non-seulement au gouvernement établi, mais du même coup et avec la même armée à la souveraineté française, à l'unité nationale. (Assentiment.)

Ils s'appellent des fédérés ! On peut avoir, messieurs, sur le fédéralisme et la Gironde, les opinions qu'on veut, mais quand on en professe de semblables dans les circonstances où nous sommes, en face de l'étranger qui occupe la France, on n'est qu'un destructeur de l'unité nationale et on ne mérite de trouver, dans aucun parti et sous aucune doctrine, je ne dis pas la moindre sympathie, mais la moindre indulgence. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements nombreux.)

Le Gouvernement voit la question sous cet aspect. Il n'hésite donc pas et il s'opposera à ces réunions en prenant les mesures les plus décisives et les plus énergiques. (Vive approbation et nouveaux applaudissements.)

Il le fera, messieurs, avec les moyens dont il dispose, avec ceux dont vous lui permettriez de disposer, s'il le fallait. (Oui ! oui ! — Très-bien !)

Il espère, du reste, que l'avertissement qui vient d'ici, et qui ne vient pas seulement d'ici, mais qui est donné par le Gouvernement...

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Oui, depuis quatre jours.

M. le ministre... ne sera pas perdu pour ceux qui voudraient s'égarer dans cette voie.

Il est possible, en effet, que quelques hommes, séduits par des idées de conciliation, donnent leur concours à un acte de cette nature dont ils n'aperçoivent pas les conséquences. Ils sont avertis aujourd'hui. (Très-bien !) Ils savent qu'en s'associant à un acte pareil ils font une tentative criminelle contre leur patrie, ils savent que le Gouvernement veille, ils savent que l'Assemblée l'interdit, et, nous l'espérons, ils ne persévéreront pas. (Applaudissements prolongés.)

Au nom du Gouvernement, je dois ajouter que, depuis quatre jours, des ordres conformes à ceux qui seraient dictés par l'interpellation ont été donnés dans tous les départements. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Quinet, Langlois et plusieurs autres de nos collègues, tendant à modifier la loi électorale.

Cette proposition est ainsi conçue : « Art. 1^{er}. — Chaque ville de 35,000 habitants aura un député. »

Art. 2. — Toute ville élira autant de députés en sus qu'elle aura de fois 35,000 habitants. » La commission d'initiative est d'avis de ne pas prendre cette proposition en considération.

M. Quinet a la parole contre les conclusions de la commission.

M. Edgard Quinet. La proposition tendant à modifier la loi électorale, que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée, d'accord avec plusieurs de nos collègues qui l'ont signée, n'est pas née dans les circonstances actuelles ; elle n'a pas été inspirée

par ce moment.

J'en avais déjà conçu l'idée et je l'avais formulée bien avant qu'il ne fût question pour l'Assemblée de se rendre à Versailles.

Je suis profondément convaincu de la légitimité et de la justice sur lesquelles repose cette proposition de loi.

Et tandis que durent encore les jours douloureux de la lutte et de l'épreuve, prenons, gardons, préservons un vase assez solide pour contenir plus longtemps cette liqueur pure, en fermentation encore, qui s'appelle l'esprit de la France; ne le brisons pas, tant qu'il est le seul qui puisse le contenir, et puis nous choisirons la forme définitive qu'il faudra laisser ou donner au vase. (Bravos et applaudissements prolongés.)

Mais aujourd'hui, ne soulevons pas de tels débats, et puisqu'une clameur nous vient du dehors, — je dis clameur à dessein, parce que c'est un mot de flétrissure et de protestation, — renvoyons-lui un cri, et que ce cri soit un cri de conscience et de pacification, en même temps que de force et de légalité!

Que nous dit-on, que nous écrit-on, dans ces documents que je ne voudrais pas lire, dans ces programmes dont j'ai honte en ma qualité d'homme du Midi? Que nous dit-on? Qu'il faut prendre, parmi tous les conseillers élus des villes qui ont plus de 20,000 habitants le premier conseiller inscrit, et que cette réunion singulière allait tenir ses assises là même, là où nous étions naguère, attendant que l'étranger nous fit place; c'est dans cette même ville que l'on viendrait aujourd'hui créer des complications qui maintiendrait plus longtemps le pays sous la pression de l'étranger. (Oui! oui! — Très-bien! très-bien!)

Faisons cesser la contradiction qui existe entre la société française et la loi électorale; rendons aux principaux organes de la civilisation française le droit inaliénable de se produire dans la représentation de nous. Ne réduisons pas ce droit à l'apparence en le submergeant par un vote étranger. Concilions les villes et les campagnes en conciliant les droits des uns et des autres. Ainsi nous ferons entrer l'ordre et la paix dans la loi; vrai moyen de faire entrer l'ordre et la paix dans la société française.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis, rapporteur. Le droit de représentation des villes ayant plus de 35,000 habitants, nous a paru contraire à l'égalité que le suffrage universel a donnée comme devise à notre constitution politique.

D'après la législation électorale qui nous est applicable, le droit de représentation est donné à 50,000 électeurs; or, la proposition qui vous est soumise vous propose d'attribuer aux villes un droit de représentation par groupes de 35,000 habitants; dès lors, c'est créer au profit des grandes villes un privilège incontestable; c'est traiter les grandes villes comme des dames de qualité, et les petites villes, ainsi que les communes comme des roturières. (Mouvements divers.) C'est faire entrer dans notre législation électorale le système aristocratique proposé par des démocrates. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Ce système, — je crois qu'il n'y a dans cet aveu aucune indiscretion, — résulte de la déclaration qui nous a été faite dans la commission d'initiative, à savoir que 35,000 habitants des villes avaient plus de capacité pour exercer des droits politiques que 50,000 habitants des campagnes. (Exclamations à droite.)

La discussion a été longue, M. Lefèvre-Pontalis a continué à attaquer vivement la proposition, qui a été également repoussée par M. Lambert de Sainte-Croix.

Deux orateurs de l'extrême gauche: MM. Langlois et Tolain, ont appuyé cette malheureuse idée de placer les villes au-dessus des campagnes.

M. Victor Lefranc. Messieurs, j'avoue que j'ai une répugnance invincible à laisser discuter aussi longtemps à la tribune le plus ou moins de perfection du suffrage universel, et cela au moment même où je le vois attaqué d'une manière si audacieuse, au nom de l'idée même dont on vous demande d'étudier la possibilité pratique (Très-bien! très-bien!), c'est-à-dire au nom du droit électoral des villes par opposition au droit électoral des campagnes.

Non, le suffrage universel n'est pas aussi imparfait qu'on vous le dit.

Le suffrage universel n'est pas parfait, mais pourquoi? Parce que les idées dans la nation ne sont pas aussi complètement fixées que chacun de nous voudrait le croire, parce qu'elles sont à l'état d'incubation et d'étude, sous l'inspiration d'un sentiment commun, l'amour de la patrie, c'est vrai, mais aussi sous l'influence divergente des souvenirs et des espérances; de sorte, qu'au milieu de cette lutte de consciences, on peut ne pas voir avec certitude la base sur laquelle pourra se reposer, se fortifier et se reconstituer la nation. (C'est cela! c'est cela! — Applaudissements.)

C'est un républicain convaincu qui vous parle ainsi, par la raison fort simple qu'il ne veut de la République que lorsqu'elle aura été acceptée par la nation, c'est-à-dire à la fois par la majorité des villes et par la majorité des campagnes. (Vif mouvement d'adhésion.) non point par ces deux groupes seulement en apparence, mais par ces deux groupes d'intelligences, arrêtées, pour envisager les questions,

sur des sommets différents qui ne sont pas moins élevés par cela seul qu'ils sont divers, et d'où l'on peut également voir la vérité.

Pour nous, nous n'hésitons pas à dire que nous espérons, que nous préparons la solution républicaine. Savez-vous pourquoi? C'est que nous sommes résolus à respecter toujours la solution nationale. (Nouveaux applaudissements.)

Nous sommes donc doublement intéressés à ne laisser ébranler l'autorité de notre juge à tous, le suffrage universel, c'est-à-dire la volonté du pays entier.

Eh bien, quelque grave que soit l'esprit éminent de l'homme qui a fait et soutenu la proposition, quelque digne que puisse être cette question, de l'étude des hommes réunis dans cette Assemblée, c'est-à-dire des représentants d'un grand peuple; (Mouvement.)

— oui, je dis grand, parce qu'il le sera peut-être plus dans ses malheurs, par la sagesse qu'il y puisera, qu'il ne l'a été sous l'empire de ses souvenirs et de ses rêves de victoire. (Très-bien! très-bien!) Malgré tout cela, messieurs, malgré l'autorité du nom et la gravité de l'idée, je dis que c'est moins que jamais le moment d'étudier un pareil problème.

Et savez-vous pourquoi je ne veux pas que l'on discute aujourd'hui les questions de la représentation des intérêts? C'est parce que, d'abord, ce n'est pas le moment d'étudier une loi électorale. (Marques nombreuses d'adhésion) c'est parce que, ensuite, si on voulait l'étudier, il faudrait l'étudier sous toutes ses faces, et elles sont nombreuses. La représentation des intérêts? mais il y en a d'infinis et surtout de bien plus accentués, de bien plus variés, de bien plus concordants dans leur antagonisme apparent que ces deux intérêts qu'il faut confondre au lieu de les opposer, et qui résident dans les prétendues dissidences politiques des villes et des campagnes.

Faut-il en énumérer quelques-uns!

L'intérêt du commerce! mais il réside aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

L'intérêt de l'industrie! mais il est tantôt renfermé dans les murs d'une ville, tantôt épanoui au beau soleil de la campagne!

L'intérêt de l'intelligence! mais l'intelligence n'est pas toujours cet orgueil qui se croit supérieur à tout; elle est aussi souvent cette simplicité qui comprend et qui sent avec droiture, et d'ailleurs, quand on parle des intérêts représentatifs de l'intelligence, on veut parler évidemment des choses, des intérêts de l'éducation, de l'enseignement, qui sont les mêmes partout et pour tous.

Je n'en finirais pas si je voulais achever cette énumération. C'est là qu'il faudrait chercher, dans la variété des intérêts, cette variété des collèges électoraux que rêvent certains esprits. Mais vouloir réduire cette grande question de la représentation des intérêts à cette division sans motif entre les populations: d'un côté, les populations entassées au centre de pierres accumulées, de l'autre les populations groupées ou répandues à travers de vastes champs et sous l'air pur des campagnes, non! non! ce ne sont pas là des populations distinctes, des citoyens différents. Non, non, les villes se font avec les campagnes et les campagnes se font aussi avec les villes; les intérêts partent des uns et des autres, pour revenir vers celles-ci et vers celles-là! (Vif assentiment) et c'est cet échange qui fait de nos villes, de nos campagnes, la France, la vraie France, la grande France!

Ayons donc patience; tandis que ce niveau s'établit lentement, ayons patience tous, et ceux de vous qui veulent revenir aux grands souvenirs, selon eux, de la monarchie, et ceux qui veulent marcher d'un pas résolu vers cette république sereine que nous cherchons tous et que nous accepterons tous. Ayons patience et attendons; ce n'est pas assez: travaillons jusqu'à ce que la France soit partout et à la fois la ville défendue contre les passions, et la campagne, abritée contre l'erreur, l'intelligence calme et l'intérêt éclairé, en un mot le progrès et la conservation. (Applaudissements.)

Quoi! de Bordeaux est parti ce vote de sacrifice dont j'ai été le douloureux et lamentable organe; je ne l'oublierai jamais de ma vie, ce fut la plus grande douleur comme le plus grand devoir de mon existence. (Très-bien! très-bien!) Et ce serait de Bordeaux, de Bordeaux d'où vinrent, après tout la paix, la délivrance, de Bordeaux d'où vint le signal auquel la face de l'ennemi se retourna vers la frontière dont, hélas! il garde une partie, mais qu'il repassera bientôt pour nous laisser renaitre dans la paix dans la liberté et dans cette fière modestie d'une grande nation qui ne regarde plus de trop loin l'avenir, parce qu'elle veut se raffermir sur son sol ébranlé; ce serait de ce même Bordeaux que partirait aussi ce signal de défiance et de discord! Ce serait dans cette ville, où nous avons essayé de sauver la France, que commencerait la destruction de l'unité de la France! que se nouerait cette fédération anti-nationale, anti-républicaine plus qu'aucune autre. (Vives marques d'assentiment), cette fédération qui aiderait l'autre à reculer encore l'heure du départ de l'étranger!

Malheureux, que vous êtes, ne comprenez-vous pas ce que vous faites? n'entendez-vous pas ce que les Prussiens peuvent vous dire? ne sentez-vous pas l'aiguillon de cette menace imminente?

Et contre cette menace vous ne pouvez rien! Oui, si, lassés d'attendre, ils entrent à Paris, elle aura son délégué par votre fait, elle aura son délégué cette grande cité, et ce délégué ce

sera le conquérant prussien, le pacificateur prussien! Et celui-là on le laissera entrer, tandis qu'on ferme les portes, non-seulement à notre brave armée, à notre loyal Gouvernement, mais même, mais surtout à cette Assemblée, et à ceux de ses membres qui sont les républicains les plus fidèles et les plus constants. (Très-bien! très-bien!)

Ainsi, vous les voyez, messieurs, il y a, contre la prise en considération, des raisons de fond qui sont graves et nombreuses; mais il y a surtout des raisons d'opportunité plus hautes, plus sacrées que toutes les autres; ce n'est pas au moment où l'on vient audacieusement nous dire que l'Assemblée nationale va être contrôlée, j'allais dire destituée par les premiers inscrits des conseils municipaux des villes de plus de 20,000 âmes de population, alors que ces conseillers n'ont été nommés que pour administrer leurs communes, au même titre que les élus des villes moindres ou des simples campagnes; ce n'est pas en un pareil moment que nous pouvons prendre en considération une proposition dans laquelle on suppose que les villes ne sont pas représentées à l'égal des campagnes. Ce serait la consécration théorique de cette pratique criminelle dont nous nous sommes émus et indignés au commencement de cette séance. (Très-bien! Vous avez raison!)

Cette prise en considération, messieurs, nous devons la repousser à l'unanimité. (Oui! oui! — Bravos et applaudissements répétés. — L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

De toutes parts. Aux voix! aux voix! Plusieurs membres. Expliquez le vote, monsieur le président!

M. le Président. Le vote porte sur les conclusions de la commission, lesquelles tendent à ce que la proposition ne soit pas prise en considération; par conséquent, ceux qui seront d'avis d'adopter les conclusions de la commission, c'est-à-dire de ne pas prendre la proposition en considération, déposeront dans l'urne un bulletin blanc; ceux qui seront d'un avis contraire, déposeront dans l'urne un bulletin bleu.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants.	532
Majorité absolue.	267
Pour.	509
Contre.	23

Les conclusions de la commission sont adoptées. Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Séance du 9 mai.

L'Assemblée a pris en considération une proposition de M. Caemard de Lafayette, tendant à la nomination d'une Commission de trente membres pour préparer la réorganisation de l'armée.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

— On lit dans la *Gaulois*:
M. le Chef du pouvoir exécutif a souffert tout hier d'un accès de goutte et la réunion de la commission des Quinze a été convoquée au palais du gouvernement.

— Voici quelques chiffres du plus haut intérêt en ce moment: Le chiffre de nos blessés sous Paris depuis le 20 mars, est d'environ 700. Nos pertes en hommes tués ne sont pas supérieures à 200.

Nous avons fait aux insurgés environ 8,000 prisonniers, et, d'après les renseignements qui nous arrivent de Paris, nous leur avons mis hors de combat de 5 à 6,000 hommes. La semaine dernière, la commune a perdu plus de 1,800 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

— Le général Changarnier, dont la vie a été si longtemps en danger, dans la cruelle maladie qui l'a atteint à Bordeaux, est entièrement rétabli et vient d'arriver à Versailles.

MM. J. Favre et Pouyer-Quertier, qui étaient attendus mercredi soir à Versailles, ne seront de retour que jeudi ou vendredi prochain, suivant toute probabilité.

— Une dépêche de Berlin annonce que M. de Bismark ira à Compiègne pour avoir une entrevue avec M. Thiers.

— On dit, mais sans certitude aucune, que les conditions de paiement des 5 milliards dus à la Prusse sont à peu près fixés et dans un sens favorable à nos intérêts.

Il est faux que les puissances aient manifesté la volonté d'intervenir à bref délai dans Paris.

— On nous communique un exemplaire des imprimés que répandait sur son passage le

ballon que les « communeux » ont lancé hier à Paris. Une « lettre aux paysans » s'y trouve qui prêche hardiment, cyniquement la suppression de la propriété des riches et le partage entre prolétaires, des biens de la terre, « gratuitement donnés à l'homme et accaparés à l'aide de la ruse par quelques privilégiés. »

Un correspondant du *Times* rend compte d'une visite qu'il a faite le 29 avril aux prisonniers retenus comme otages à Mazas par la Commune. Arrivé inopinément à la prison avec l'autorisation qu'il avait su se procurer, il a visité l'archevêque de Paris, M. Bonjean, M. Deguerri, curé de la Madeleine, et l'ex-aumônier de la Roquette.

« Sous certains rapports, dit-il, j'ai le regret de dire qu'aucune distinction n'a été faite entre eux et les criminels, entre l'archevêque de Paris et l'un des premiers magistrats de France et le voleur qui dérobe une montre ou le bandit qui poignarde son camarade dans une rixe d'ivrognes. Tous quatre sont enfermés dans des cellules meublées chacune du lit réglementaire, d'une petite table et d'une seule chaise; le jour, les guichets pratiqués dans les portes restent ouverts, et la nuit il est défendu de fermer les portes pour que la surveillance en soit plus facile.

Il est loisible aux prisonniers de se faire apporter les aliments qu'ils souhaitent. L'archevêque a conservé son anneau et sa soutane violette, qui contraste singulièrement avec ce qui l'entoure. Les prisonniers reçoivent des livres et des journaux, mais on ne leur permet ni d'écrire ni de recevoir des lettres du dehors. »

Nouvelles de Paris

Un mystère.

Le *Moniteur universel* publiait hier soir les nouvelles suivantes qui ont naturellement produit une sensation profonde:

« Des faits graves que nous ne pouvons dévoiler encore faute de détails, mais que les journaux de la commune raconteront sans aucun doute demain, se sont passés ce matin.

« Nous dirons seulement que deux bataillons, l'un désigné pour aller à Issy, l'autre à Neuilly, sont restés à Paris.

« Les canonniers embossés sous le viaduc d'Auteuil devaient commencer à une heure un tir continu sur le Chalet et le Bas-Meudon; à deux heures elles étaient encore muettes. »

A quels faits graves le *Moniteur* faisait-il allusion? On n'en savait rien hier soir, et ce matin on attendait avec impatience l'*Officiel* pour connaître la vérité: l'*Officiel* est malheureusement resté muet, et avec lui, tous les journaux dévoués à la Commune: le *Vengeur*, le *Cri du Peuple*, le *Mot d'ordre*, l'*Estafette*, etc.

Nous en sommes donc réduits aux suppositions et nous nous demandons si le *Moniteur* a voulu parler d'un incident, assez mystérieux, du reste, qui s'est produit sur la place du Château d'Eau, et que la *Vérité* rapporte dans les termes suivants:

« Hier, vers quatre heures de l'après-midi, une musique de la garde nationale venait de jouer sur la place du Château d'Eau, à l'occasion d'une quête pour les blessés; une foule nombreuse se pressait autour des artistes, et à peine les derniers accords des cuivres venaient-ils de retentir, qu'un individu, se disant commissaire de police, s'approchant d'un colonel de la garde nationale qui buvait à une table de la brasserie du Château d'Eau, lui déclara qu'il le mettait en état d'arrestation.

« Violentement interloqué, cet officier supérieur se dresse tout à coup, proteste contre cette mesure et porte sa main à sa ceinture d'où il décroche son revolver. Mais par un mouvement plus prompt que l'éclair, le commissaire de police le prévient, le met en joue, fait jouer précipitamment la gachette de son revolver, et le colonel tombe percé de trois coups de feu.

« Ces détonations précipitées causèrent une vive émotion dans la foule qui s'enfuit éperdue de tous côtés, renversant les tables des cafés.

« Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que deux personnes ont été atteintes assez gravement parmi les curieux.

« Toutefois, la garde nationale qui était présente, n'a pas tardé à s'emparer du commissaire de police et du malheureux colonel qui a été immédiatement dirigé sur l'hôpital, tandis que le policeman était conduit au poste de la caserne du prince Eugène.

Le colonel, croyons-nous, s'appelle Vilgram.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* : Nous recevons d'un honorable correspondant une lettre qui nous signale un fait inouï :

Des gardes ont fait une descente au domicile de M. Bardin, négociant, demeurant boulevard de Strasbourg, N° 31, pour l'arrêter, comme réfractaire. M. Bardin était absent, on a arrêté sa mère et on l'a conduite à la Conciergerie.

Mais ce n'est pas tout, on est revenu le lendemain, et on a arrêté sa jeune femme. On a de plus enfermé sa femme de chambre et sa petite fille, une enfant de deux ans, dans la cuisine. On les y a maintenues depuis le matin jusqu'à 5 heures du soir.

Puis des gardes ont été désignés pour garder les scellés apposés dans tout l'appartement.

Le même journal raconte que la police s'est présentée au domicile du commandant du 15^e bataillon pour l'arrêter.

Le commandant étant absent, sa femme, quoique malade, allée à la suite d'une couche a dû se lever et suivre les agents. Elle est en prison depuis la nuit du 5 au 6.

Le 15^e bataillon avait refusé d'accepter le drapeau rouge et de marcher contre l'armée. C'est probablement ce qui a motivé les poursuites contre son commandant.

Chronique locale

A NOS LECTEURS

A partir du 1^{er} Mai, le Journal du Lot paraîtra régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduirons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTOU.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. de Cardaillac, officier distingué de la mobile du

Lot, chevalier de la Légion d'Honneur, se propose d'écrire l'Histoire complète et impartiale de la Campagne du 70^e mobiles. Voici la lettre que M. de Cardaillac nous écrit à ce sujet ; nous avons la confiance que tous ses compagnons d'armes l'aideront dans son œuvre généreuse et patriotique :

Latrayne, le 8 mai, près Souillac

Monsieur,

Sur l'invitation de plusieurs de mes collègues, je me propose d'écrire l'histoire de la campagne que notre mobile vient de faire.

Je n'ai pas su refuser cette invitation qui m'a été faite, et dans laquelle j'ai vu un moyen de payer à mes compagnons d'armes, à mes camarades un tribut d'estime et d'affection.

Voulant que tout le monde trouve sa place dans un petit travail où personne ne doit être oublié, seriez-vous assez bon pour insérer dans votre journal une note invitant les officiers, sous-officiers et soldats du 70^e mobile qui auraient des renseignements à me fournir sur les événements auxquels ils ont pris part ou qu'ils ont vus, à me les adresser le plus tôt possible à Latrayne, près Souillac (Lot).

Je ferai toujours connaître dans mon petit travail, l'origine des renseignements qui me seront fournis pour éviter de froisser qui que ce soit, puis pour enlever à ce petit ouvrage une prétention déplacée qui tendrait à en faire autre chose qu'un recueil d'anecdotes.

Recevez, etc.

DE CARDAILLAC.

Par ordre du ministre de la guerre, le recrutement du corps Cathelineau est complètement arrêté ; en conséquence il ne sera plus délivré de feuille de route aux volontaires qui se présenteraient pour en faire partie.

Le Journal officiel promulgue la loi sur les effets de commerce, et en vertu de laquelle ces effets, quelle que soit la date de leur souscription, payables dans le département de la Seine échus ou à échoir à partir du 18 mars dernier jusqu'au dixième jour qui suivra le rétablissement du service de la poste entre Paris et les autres parties de la France, ne seront exigibles qu'après ce terme.

L'arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 7 mai dernier, qui a licencié les états-majors des corps d'armée et des camps régionaux, a eu pour effet de rendre à la vie civile ou aux administrations publiques dont ils dépendaient avant la guerre, tous les officiers sans troupes servant au titre de l'armée auxiliaire et n'appartenant pas à l'armée régulière.

Plusieurs de ces officiers appartiennent aux services civils et ne font plus partie de l'armée depuis deux mois. Cependant ce n'est pas sans regret qu'ils quittent leurs galons, et il en est encore bon nombre qui continuent à porter les insignes qui leur avaient été donnés soit comme officiers auxiliaires, soit comme agents administratifs assimilés provisoirement aux officiers de l'armée.

Le ministre de la guerre a signalé cet abus au ministre de l'intérieur, lequel, dans une cir-

culaire qu'il adresse aux préfets, dit que le port de ces insignes doit cesser avec l'exercice du grade qu'ils représentaient. Il est donc interdit à tous les officiers de cette catégorie de les porter désormais.

Le Courrier de Tarn-et-Garonne a reçu le communiqué suivant :

On a donné un certain retentissement à un cas de typhus ou de peste bovine qui se serait déclaré dans l'arrondissement de Castelsarrazin ; cependant l'authenticité de ce fait n'a pas été parfaitement établie. Une enquête a été ouverte à cet égard par ordre de l'administration, et dès que les résultats en seront connus, des mesures préservatrices seront prises, s'il y a lieu dans tout le département.

Jusqu'à nouvel ordre, les correspondances pour l'Alsace et les parties cédées de la Lorraine doivent être affranchies par les envoyeurs.

La taxe est provisoirement la même que par le passé, mais le destinataire est obligé de la payer également à la réception.

En résumé, l'expéditeur et le destinataire d'une lettre simple payent 20 centimes.

L'envoi de chargements de valeurs déclarées pour les localités précitées demeure provisoirement suspendu.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Détails sur la prise du fort d'Issy

Le Soir donne les détails suivants sur la prise du fort d'Issy.

Lundi soir, à 8 heures, la brigade Paturel, composée du 17^e bataillon de chasseurs, du 38^e et du 76^e de ligne prenait le service de tranchée.

Un bataillon du 38^e occupait le château d'Issy, le 17^e bataillon de chasseurs et le 2^e bataillon du 38^e occupaient le parc des aliénés.

Le reste de la brigade occupait les tranchées qui relient ces deux points. L'ordre donné était de tâcher de relier le château d'Issy au parc des aliénés pour achever de cerner le fort. Dans la nuit, des reconnaissances poussées par le 38^e de ligne et le 17^e bataillon de chasseurs, avaient constaté que le fort était encore occupé ; mais que les défenseurs cherchaient à s'évader. Le colonel Biadelli avec un bataillon du 38^e enlevait, au jour, l'église et la place d'Issy et empêchait les gardes nationaux de venir de Paris au fort. Peu après les deux bataillons du 38^e, placés : l'un à Issy, l'autre aux Aliénés, se donnaient la main et entouraient le fort.

Le général Paturel toujours aux avant-postes, venait lui-même reconnaître les abords du fort jusqu'à 50 mètres de l'entrée et ordonnait une reconnaissance pour s'assurer du nombre des défenseurs qu'il pouvait encore contenir. Quelques instants auparavant, une compagnie d'insurgés qui cherchait à gagner

Vanves avait été écrasée par le commandant Des Garets, du 38^e de ligne.

A neuf heures du matin le colonel Biadelli arrivait à la porte du fort et en prenait possession.

A onze heures, le drapeau tricolore remplaçait sur le fort d'Issy, le drapeau rouge des insurgés.

Dans la journée les fédérés firent un retour offensif et tentèrent une attaque contre le fort.

Le chef qui les dirigeait paya bravement de sa personne, et les mena droit sur la gorge. Le 38^e de ligne les laissa avancer jusqu'à environ 60 mètres et les salua d'une première décharge, qui en mit un certain nombre hors de combat. Cependant ils se rallièrent à la voix de leur commandant blessé, tout sanglant, qui, l'épée à la main, leur indiquait encore le chemin et l'obstacle. Une seconde tentative, accueillie par un feu assez nourri, eut le résultat de la première. Le peu qui restait de cette malheureuse troupe se serra encore sous les balles, et fit quelques pas en avant ; mais le chef tomba mort, et ce fut le signal de la déroute. Ils s'enfuyaient, jetant leurs fusils dont on a chargé plusieurs voitures, et abandonnant sur le terrain le corps de celui qui venait de se faire tuer à leur tête.

La nouvelle de la prise du fort d'Issy a inauguré heureusement la journée et modifié sensiblement la position stationnaire où nous languissions depuis six semaines. C'est la clef de Paris entre nos mains.

Cet important événement, attendu depuis longtemps, a modifié le tir de nos batteries. Le feu de Meudon et de Châtillon, et même les canons d'Issy, retournés, ont pendant toute la journée d'hier tiré sur les forts de Montrouge et de Vanves. Un incendie considérable paraît s'être déclaré dans l'intérieur du dernier, et l'opinion générale est qu'il ne pourra pas tenir plus de deux jours. Les batteries de Brimborion et de Montretout, ont dirigé leur feu sur le rempart du Point-du-Jour, le tir de cette dernière a presque régulièrement atteint son but. De la terrasse de Bellevue, on voyait parfaitement le rempart se détacher par morceaux.

A neuf heures du soir, à onze heures et à quatre heures du matin, le rempart d'Auteil a essayé de lancer quelques projectiles sur Montretout, les marins disent cinq ou six en tout ; mais, à chaque détonation de la Commune répondaient en un clin-d'œil, dix, vingt, trente détonations qui foudroyaient, chaque fois, rempart, pièces, pointeurs et servants. Le rempart n'est plus tenable.

Cette formidable batterie de Montretout a pour but principal, en ce moment du moins, de protéger les travaux de nos troupes qui établissent une batterie à 250 mètres du rempart.

On remarque que le Journal officiel de la Commune s'est abstenu, le 9, de publier un bulletin militaire.

On parle de rivalité sourde et même de querelle ouverte entre les citoyens Rossel et Dombrowski. Celui-ci voudrait être général en chef effectivement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
Tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6 h 25	12 h 25	5 h 40
Mercuès	6 h 18	12 h 47	5 h 56
Parnac	6 h 33	1 h 7	6 h 9
Luzoch	6 h 43	1 h 20	6 h 1
Castelfranc	7 h 2	1 h 43	6 h 36
Puy-l'Evêque	7 h 17	2 h 1	6 h 49
Urvavel	7 h 32	2 h 16	6 h 59
Fumel	7 h 54	2 h 42	7 h 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 h 1	2 h 49	7 h 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	5.80 f	4.35 f	3.20 f
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cett	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs	8 h 47	9 h 26
	Arr.	10 h 28	6 h 44
AGEN.	Dép.	11 h 20	7 h »
	Arr.	4 h 33	12 h 43
MONTAUBAN	Dép.	12 h 13	3 h 05
	Arr.	1 h 36	5 h 11
AGEN.	Dép.	2 h »	6 h 10
	Arr.	3 h »	7 h 36
LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs	8 h 9	3 h 30
	Arr.	11 h 56	5 h 42
PÉRIGUEUX.	Dép.	1 h 40	6 h 10
	Arr.	4 h 31	8 h 21
LIMOGES.	Dép.	4 h 55	8 h 30
	Arr.	mi 43	2 h 38
ORLÉANS.	Dép.	mi 55	2 h 46
	Arr.	3 h 50	4 h 39
PARIS	Dép.	4 h 40	7 h 45

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

MOIS DE MARIE

OUVRAGES SUR LA SE-VIERGE

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur. (Dernière édition)...

SOMMAIRE : — Notre décadence morale, nos égarements sociaux, notre anarchie doctrinale, la Prusse, la providence, à nos provinces délivrées et à nos provinces perdues. — 1 vol. in 8°, broché... 2 fr. »
Le même ouvrage, 1 volume in-12... 1 fr. 50

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, broché... 1 fr. 75

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, broché... 1 fr. 50

MASTIC

DE L'ARBORICULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatiser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gènes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à oranges de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

MM^{elles} CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1^{er} avril à M^{me} BONAFOUS pour l'Établissement des Bains.

Confortable et propre et sont assurés comme par le passé.

M^{elles} CHAMBARD n'abandonnent point es dentelles.